



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-1

1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe du championnat peut aligner un maximum de vingt-cinq (25) joueuses figurant à leur formulaire d'admissibilité de SIC le plus récemment soumis. Au moins cinq (5) ou plus de cet alignement de 25 joueuses doivent être considérées des athlètes compétentes et d'expérience. Vingt-cinq joueuses peuvent être placées sur l'alignement d'une équipe pour chaque match. **Les dix (10) substitutions peuvent entrer dans le jeu.**

2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Un maximum de 30 personnes peut occuper la zone du banc (technique), y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel d'équipe.

Remarque : Toute athlète de l'équipe au-delà du maximum de 30 est considérée une spectatrice et doit prendre place dans les gradins.

3. PARTICIPANTS

3.1 ÉQUIPES

Les équipes participantes sont les suivantes :

- l'équipe représentant SUA;
 - l'équipe représentant SUO;
 - l'équipe représentant la RSÉQ;
 - l'équipe représentant Canada-Ouest;
 - l'équipe hôte (Université de Victoria)
 - **place désignée - SUO**
 - **place désignée - RSÉQ**
 - **place désignée - SUA**
- (voir politique 20.20.4.8 pour plus de détails.)

3.2 IDENTIFICATION

L'arbitre en chef du championnat désigne, lors de la réunion technique, les équipes qui seront considérées comme étant locales ou visiteuses (choix d'uniformes).

3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S.O.)

3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S.O.)

3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S.O.)

3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES (S.O.)

3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S.O.)

4. COMPÉTITION

4.1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

Le championnat SIC comprendra onze (11) matchs disputés sur quatre (4) jours. Huit (8) équipes participent au tournoi dans un format à élimination directe avec un match pour la 3^{ème} place de même qu'un match de consolation pour la 5^{ème} place.



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-2

4.2 SÉLECTION, CLASSEMENT, TIRAGE, GROUPEMENT, ESSAIS ET QUALIFICATIONS

4.2.1 SÉLECTION/COMITÉ DE CLASSEMENT

1. Président(e) : un membre du secrétariat SIC sans droit de vote.
2. Membres : un représentant avec droit de vote de chaque conférence sportive. Chaque représentant d'une conférence sportive sera nommé par le coordonnateur de cette conférence sportive et doit être un entraîneur qui ne participe pas au championnat. Les représentants doivent fournir les coordonnées d'un délégué-substitut au besoin.
3. Président du conseil des entraîneurs : le président du conseil des entraîneurs participera à la conférence téléphonique et ne votera qu'en cas d'égalité. S'il s'avère que le président est l'entraîneur d'une équipe s'étant qualifiée pour le championnat, le président communiquera avec le secrétariat SIC pour l'aviser du nom de son (sa) délégué (déléguée) substitut.

4.2.2 CRITÈRES DE CLASSEMENT ET FINALISATION DU TABLEAU

1. À la suite du championnat SIC de l'année précédente, les 4 conférences se verront assigner un ordre de classement de 1 à 4 selon le classement final de l'équipe de chaque conférence ayant terminé le plus haut au championnat.
2. Les championnes de conférence seront classées au 4 premiers rangs, c.-à-d. de 1 à 4.
3. Les 3 autres équipes désignées, ainsi que l'équipe hôte, seront placées du côté du tableau opposé à celui de l'équipe championne de leur conférence sportive.
4. Dans la mesure du possible, les équipes d'une conférence n'affronteront pas les mêmes équipes que l'autre équipe de leur conférence. (Par exemple : ASUOC 1 affronte RSÉQ 2 alors ASUOC 2 n'affrontera pas RSÉQ 1)
5. Les résultats des finales régionales doivent être respectés.
6. Le comité de classement déterminera l'emplacement des équipes ayant terminé en seconde place de leur conférence en position 5 ou 8 et en position 6 ou 7. Une conférence téléphonique aura lieu le dimanche suivant immédiatement la finalisation de tous les championnats des associations régionales.
7. Si l'équipe hôte remporte le championnat de sa conférence, elle prendra la position 1 et l'équipe terminant en seconde place dans cette conférence assumera la position de l'hôte pour les besoins du tableau.

Classement final à la suite du championnat SIC 2014 :

1. **Université McMaster (SUO)**
2. **Université Queen's (SUO)**
3. **Université d'Ottawa (RSEQ)**
4. **Université de Concordia (RSÉQ)**
5. **Université de Victoria (ASUOC)**



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-3

6. Université de Lethbridge (ASUOC)

Classement des quatre conférences sportives à la suite du championnat SIC 2015 :

1. SUO
2. RSEQ
3. ASUOC
4. SUA

Le dimanche précédant le championnat SIC, le comité de classement déterminera les équipes s'étant classées en deuxième place de chaque association régionale dans chaque section ci-après :

- | | |
|-------------------|--|
| (1) c. (8) | SUO 1 c. ASUOC 2 <u>ou</u> RSEQ 2 |
| (4) c. (5) | SUA 1 c. ASUOC 2 <u>ou</u> RSÉQ 2 |
| (2) c. (7) | RSEQ 1 c. SUO 2 <u>ou</u> SUA 2 |
| (3) c. (6) | ASUOC 1 c. SUO 2 <u>ou</u> SUA 2 |

4.2.3 PROCÉDURES DE CLASSEMENT

1. La conférence téléphonique aura lieu le dimanche précédant le championnat, suivant le dernier championnat des conférences sportives.
2. Immédiatement après la conférence téléphonique, le secrétariat SIC divulguera le classement final et l'horaire du championnat.
3. Une amende de 500 \$ est imposée à toute université qui dévoile le classement durant la période d'embargo demandée par le secrétariat de SIC.

4.3 FORMULE ET FORMAT (S.O.)

4.4 PROCÉDURES ET PROTÊTS

Si une équipe souhaite déposer un protêt à l'issue d'une rencontre, son représentant doit le faire par écrit dans les quinze minutes qui suivent la fin de la rencontre, après avoir signalé son intention au-dessus de sa signature sur la fiche de marque de la rencontre. Le protêt doit être remis au comité de discipline.

Le représentant de l'équipe dispose en outre de quinze minutes supplémentaires pour remettre au comité de discipline un dépôt de 40\$, à défaut de quoi le protêt est nul. Le dépôt est remboursé à moins que le protêt ne soit jugé irrecevable par le comité de discipline du championnat. Les sommes d'argent perçues pour les protêts sont gardées par l'institution hôte.

Le comité de discipline doit rendre sa décision dans l'heure suivante du dernier match de la journée et cette décision est finale.

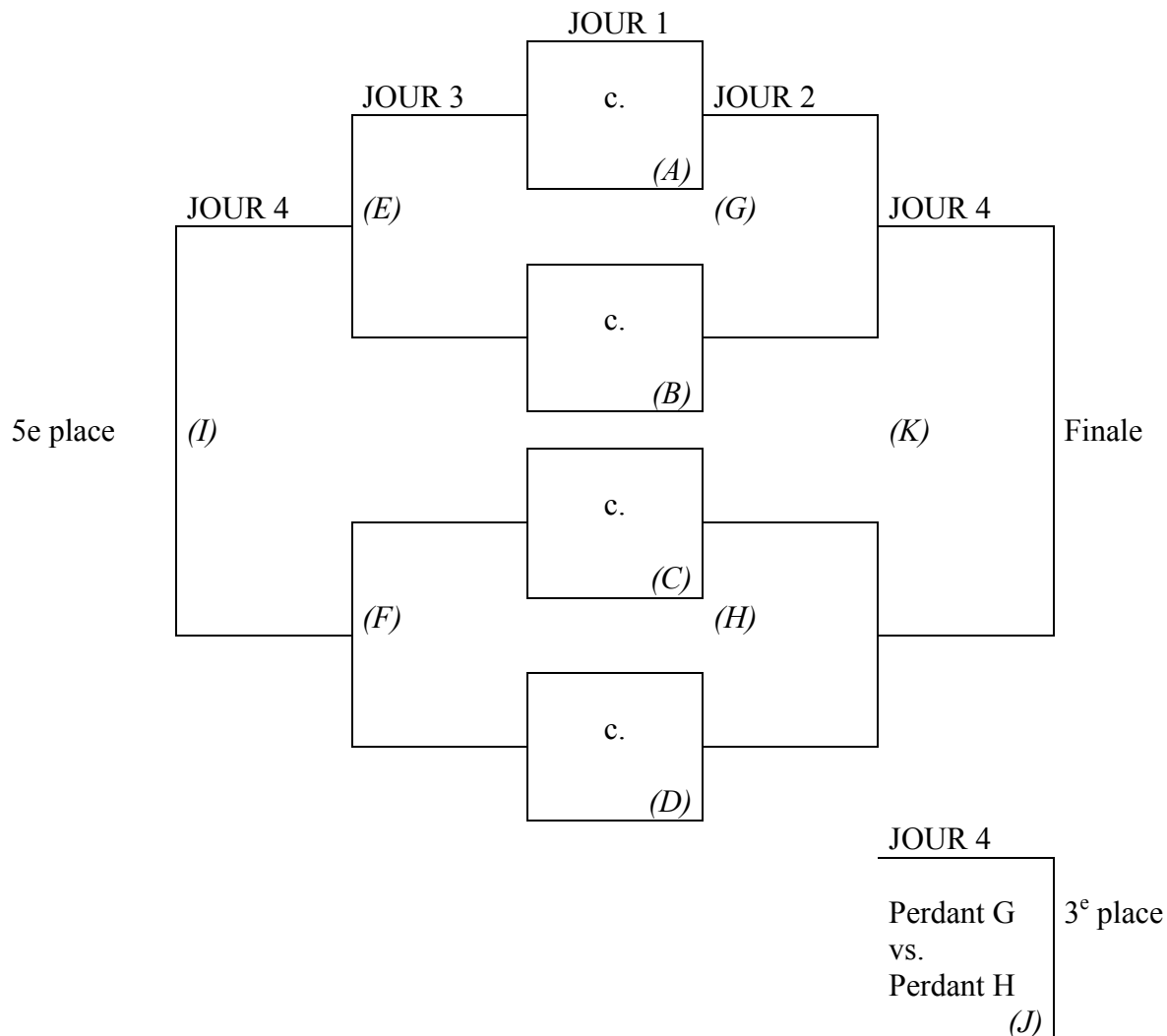
4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-4

L'horaire final est à la discrétion du comité hôte, en consultation avec le secrétariat SIC (des modifications mineures peuvent être faites de façon à privilégier les occasions de marketing à l'intérieur de la communauté hôte – par exemple : journée de relâche le jour 2 ou 3 pour permettre des activités d'implication communautaire).



Remarque : Pour assurer l'intégrité du tournoi, l'organisation des rencontres doit toujours être maintenue (Match A et B doivent être ensemble et les matchs C et D sont aussi regroupés) pour permettre aux équipes de jouir de temps de repos semblables. Les matchs A et B peuvent toutefois être déplacés au bas du tableau pour permettre aux matchs C et D de prendre leur place au haut du tableau.

Remarque 2 : Sans compromettre l'intégrité du tournoi, les matchs au haut du tableau peuvent être inversés pour tenir compte du transport et des fuseaux horaires (i.e. les équipes de l'Ouest canadien voyageant vers l'Est). Si ces considérations ne sont pas pertinentes à ces équipes, il ne peut y avoir de changements à l'horaire.



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-5

4.6 HORAIRE DES RENCONTRES

Ronde préliminaire = 2 demies x 35 minutes

Finales (Cinquième, Bronze, Or) = 2 demies x 40 minutes

4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

L'horaire des séances d'entraînement est laissé à la discrétion de l'hôte. En général, les heures sont réservées selon le principe du « premier arrivé, premier servi », tout en essayant de tenir compte des heures d'arrivée des équipes.

4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

Voir 4.9

4.9 BRIS D'ÉGALITÉ

S'il y a égalité, une fois le temps réglementaire du match écoulé, deux périodes supplémentaires de dix (10) minutes seront jouées. Si l'égalité persiste le processus de bris d'égalité ci-après sera utilisé.

Remarque : Aucune période supplémentaire ne sera disputée lors du match pour la 5^{ième} place. S'il y a égalité une fois le temps réglementaire écoulé, passez directement aux tirs de pénalité, tel que décrit au #5 ci-après.

1. L'équipe ayant marqué le plus grand nombre d'essais sera considérée gagnante.
2. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de buts (essais transformés) sera considérée gagnante.
3. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de coups de pied tombés (*drop goals*) sera considérée gagnante.
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de buts de pénalité sera considérée gagnante.
5. Si l'égalité persiste, chaque équipe désignera cinq (5) botteuses pour des essais au but de la ligne de 22 mètres. Les botteuses de chaque équipe s'exécuteront en alternant. Toutes les botteuses s'exécuteront. L'équipe ayant réussi le plus grand nombre de bottés se verra accorder un classement plus haut.
6. Si l'égalité persiste, des bottés seront effectués d'une distance plus éloignée, c.-à-d. à dix (10) mètres des poteaux. La compétition perdurera jusqu'à ce qu'une botteuse réussisse là où son adversaire a échoué. L'équipe dont la botteuse aura réussi ce botté sera désignée comme étant le plus haut classée des deux.
7. Ce processus sera répété jusqu'à ce qu'une gagnante soit déclarée.

4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS (S.O.)

4.11 RECORDS ET STATISTIQUES (S.O.)

5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

5.1 BALLE



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-6

La balle numéro 5 est la balle officielle du championnat.

5.2 VIDÉOCASSETTES

5.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE (S.O.)

5.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE (S.O.)

5.3 UNIFORMES

SIC se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat de SIC portent le logo de SIC sur leurs uniformes. Ces logos seront fournis à chaque équipe en avance du championnat. Le logo doit être apposé du côté droit de la poitrine de chaque uniforme.

5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

Les athlètes sont autorisés à porter des collants ou autre vêtement plus chaud.

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE (S.O.)

5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE (S.O.)

5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S.O.)

5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S.O.)

5.9 EXIGENCES EN INSTALLATION (S.O.)

6. RÈGLEMENTS

À moins d'amendements apportés par SIC, le championnat de rugby de Sport interuniversitaire canadien est régi par les règlements internationaux de rugby senior, tels que publiés par Rugby Canada.

6.1 Le championnat peut être joué sur des surfaces reconnues par l'IRB, incluant les surfaces artificielles.

6.2 La durée des pénalités :
match de 80 minutes = 10 minutes
match de 70 minutes = 7 minutes

7. RÉUNIONS

7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs participants est tenue avant le début du premier match. Le choix de la date et de l'heure est laissé à la discrétion du comité organisateur.

7.2 RÉUNION ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS

Le Comité organisateur hôte doit travailler de concert avec le Président du Conseil des entraîneurs afin de fixer une date et une heure pour la réunion annuelle des entraîneurs.

7.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS (S.O.)



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-7

7.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse d'un championnat sont à la discrétion du Comité hôte organisateur, en consultation avec le secrétariat de SIC.

8. OFFICIELS

8.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Rugby Canada affecte six officiels au championnat de rugby de SIC. Un arbitre en chef, non subventionné est aussi nommé. L'arbitre en chef affecte et évalue les officiels du championnat.

SIC paie les frais de déplacements vers le site de compétition de huit officiels.

8.2 AFFECTATIONS

Les huit (8) officiels affectés seront sélectionnés par Rugby Canada. Autant que possible, on tentera d'assurer que les sélections seront faites à travers le pays, la priorité étant d'assurer le meilleur calibre possible d'officiels disponibles au moment du championnat.

8.3 NEUTRALITÉ (S.O.)

8.4 QUALIFICATIONS

Telles qu'établies par Rugby Canada. Les arbitres ayant dirigé des matchs universitaires de la saison régulière sont privilégiés.

8.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Il relève de la responsabilité du comité organisateur d'assurer, par le biais de la cellule locale de la fédération de rugby, la participation d'un 4^{ième} officiel.

Hébergement (occupation double), repas, transport terrestre local et honoraires.

8.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Rugby Canada défraie toutes les dépenses de l'arbitre en chef.

8.7 OFFICIELS SUBSTITUTS (S.O.)

8.8 HONORAIRES

Arbitre : 50 \$

Juge de touche : 25 \$

8.9 PROCESSUS DE SÉLECTION



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-8

Rugby Canada, après consultation auprès du personnel de SIC, nommera six officiels pour le championnat. Les sélections finales doivent être acheminées au secrétariat de SIC au plus tard 30 jours avant le début de l'événement.

8.10 AFFECTATION AUX MATCHS

L'officiel en chef affectera et répartira les officiels au championnat national.

9. PRIX et TROPHÉES

**Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

La vidéo est recommandée pour les soumissions.

9.1 ÉTOILES CANADIENNES

- 9.1.1 15 étoiles canadiennes seront sélectionnées à la première équipe et 15 à la deuxième équipe.
- 9.1.2 Les mises en candidature seront faites par le biais du système des prix en ligne SIC s'il est disponible. Le cas échéant, toute l'information doit être envoyée par courrier électronique au président du comité des récompenses.
- 9.1.3 Le comité de sélection sera formé d'un représentant de chaque conférence sportive de même que du président du comité des récompenses du conseil d'administration des entraîneurs pour un total de 5 membres. Le président du comité des récompenses n'aura droit de vote que dans le cas d'une égalité.
- 9.1.4 Chaque équipe sera composée de 3 première ligne (2 piliers & 1 talonneur) ; 2 deuxième ligne ; 3 ligne arrière (2 ailiers & #8) ; 1 demi de mêlée ; 1 demi d'ouverture ; 2 centres ; 3 dernière ligne (2 ailiers & arrière). Des critères de sélection spécifiques seront distribués chaque année.
- 9.1.5 Les noms des 15 candidates aux équipes d'étoiles de chaque conférence doivent être finalisés et affichés en ligne (préférentiellement par le biais du site Web du système des récompenses SIC) au plus tard dans la soirée du dimanche, deux semaines précédant le tournoi XIC (soit le 25 octobre, en 2015).
- 9.1.6 Toutes les mises en candidature doivent être étoffées de renseignements et de statistiques à l'appui.
- 9.1.7 La conférence téléphonique du comité de sélection des étoiles canadiennes doit avoir lieu à l'intérieur des deux (2) jours complets suivant la date butoir (soit le 27 octobre, en 2015) pour permettre au moins une semaine complète (7 jours) avant les présentations lors du banquet des étoiles canadiennes la semaine suivante.
- 9.1.8 Dans la mesure du possible, chaque JPU de conférence sera automatiquement élue à la première équipe des étoiles canadiennes.
- 9.1.9 Pour être admissible à cet honneur national, l'athlète doit d'abord avoir été sélectionnée à l'équipe des étoiles de sa propre conférence sportive, s'il y a lieu.
- 9.1.10 Tous les représentants des conférences sportives auront droit de vote pour toute candidate à l'équipe des étoiles, quelle que soit leur conférence sportive d'origine.



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-9

9.1.11 Le vote et/ou le classement de chaque membre ayant droit de vote seront distribués à tous les entraîneurs-chefs SIC, AU TERME du processus et du tournoi.

9.2 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

9.2.1 Elle doit être choisie au plus tard 10 jours avant le championnat. C'est un comité composé d'un représentant de chaque conférence sportive qui fait le choix.

9.2.2 Elle est choisie parmi les Joueuses de l'année des quatre associations régionales.

9.2.3 Les joueuses mises en nomination pour le titre de Joueuse de l'année sont automatiquement nommées sur l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.2.4 La Joueuse de l'année est membre de l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.3 RECRUE DE L'ANNÉE

9.3.1 Le choix des recrues de l'année se fera d'une façon semblable à celle de la Joueuse de l'année

9.3.2 Chaque conférence sportive peut soumettre le nom d'une athlète.

9.3.3 La Recrue de l'année doit être âgée de moins de 21 ans au 1^{er} septembre et en être à sa première année d'admissibilité.

9.3.4 L'athlète qui reçoit le plus grand nombre de votes est nommée Recrue de l'année.

9.3.5 La récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

9.4 ÉTUDIANTE ATHLÈTE ENGAGÉE DANS SON MILIEU

9.4.1 Choisie par le Conseil des entraîneurs avec le même calendrier du processus de sélection de l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.4.2 La lauréate est choisie parce qu'elle a obtenu des résultats remarquables au plan sportif, dans ses études et dans son engagement communautaire.

9.4.3 Les nominations de chaque conférence doivent inclure une courte biographie qui note les faits saillants des trois domaines évalués.

9.4.4 Pour remporter le titre, la lauréate doit être récipiendaire d'un honneur semblable au sein de sa conférence si celui-ci existe.

9.4.5 L'athlète lauréate peut mériter ce prix qu'une seule fois.

9.4.6 La sélection de la lauréate se fait lors de la conférence téléphonique durant laquelle on choisit les équipes d'étoiles canadiennes et la présentation de cet hommage se fait lors de la cérémonie qui honore les étoilées canadiennes.

9.5 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE (PRIX JIM ATKINSON)

9.5.1 Sélectionné par le Conseil des entraîneurs selon les mêmes paramètres que la sélection des Étoilées canadiennes.

9.5.2 Chaque Conférence sportive doit inclure une biographie avec leur mise en candidature.

9.5.3 Pour remporter le prix national, l'entraîneur doit d'abord avoir été sélectionné dans sa propre conférence sportive, si tel honneur existe.



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-10

- 9.5.4 L'entraîneur lauréat sera sélectionné lors de la conférence téléphonique des Étoiles canadiennes de SIC et son identité sera divulguée lors de la cérémonie de remise de prix des Étoilés canadiens de SIC.
- Remarque : Si le président du comité des prix est mis en candidature pour le prix d'entraîneur de l'année, le directeur des sports de cette institution le remplacera lors du vote pour le titre d'Entraîneur de l'année.
- 9.6 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE
Remis à l'équipe championne
- 9.7 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT
Remises aux trois équipes finalistes du championnat.
- 9.8 JOUEUSE LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT
- 9.8.1 Elle est choisie par un jury formé par le comité organisateur du championnat composé des entraîneurs non participants mais présents au tournoi.
- 9.8.2 Le choix est basé uniquement sur les performances réalisées lors du championnat canadien.
- 9.8.3 Elle doit être membre de l'équipe d'étoiles du championnat.
- 9.9 ÉQUIPE D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT
- 9.9.1 Elle est choisie par un jury formé par le comité organisateur du championnat composé des entraîneurs non participants mais présents au tournoi.
- 9.9.2 On choisit 15 joueuses sur l'équipe d'étoiles (une pour chaque poste) dont une est nommée Joueuse par excellence du tournoi.
- 9.10 JOUEUSES DU MATCH
- 9.10.1 Une joueuse de chaque équipe est nommée.
- 9.10.2 L'analyste principal à la télévision choisit cette joueuse quand le match est télédiffusé.
- 9.10.3 Le comité organisateur et le Conseil des entraîneurs conviennent de la méthode de sélection quand le match n'est pas télévisé.
- 9.11 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY
Les officiels décident quelle équipe a su démontrer le meilleur fair-play tout au long du championnat. La décision finale est prise par les officiels, en concertation avec le comité organisateur, en fin de soirée la veille du match de finale.
10. COMITÉS
- 10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-11

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat, y compris - sans en exclure d'autres - toute question technique ou disciplinaire, protêt/appel qui puisse survenir au cours du championnat. Il agit également à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tels que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
3. Le directeur de Rugby Canada (à ses frais) ou son suppléant;
4. Le président du Conseil des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et



Septembre 2016 Règlements Techniques: Rugby (F)

RT/11-12

4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

5. ANNEXES